

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 21/07/2017 - 10:59

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac

Correspondant : Service Juridique et des achats, 222, rue de l'Université , 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 47, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : marches-publics@quaibranly.fr, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr/fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre relatif à des prestations de production de programmes audiovisuels pour l'exposition Fendre l'air, l'art du bambou japonais pour le musée du quai Branly-Jacques Chirac

Catégorie de services : 26

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92521100

Lieu d'exécution et de livraison : Musée du quai Branly - Jacques Chirac, 75007 Paris

Code NUTS : FR101

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- L'accord-cadre a pour objet des prestations de production de programmes audiovisuels pour l'exposition Fendre l'air, l'art du bambou japonais pour le musée du quai Branly-Jacques Chirac
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le présent accord-cadre comporte une part forfaitaire et une part à commandes.

La part à commandes ne comprend pas de montant minimum mais comprend un montant maximum de 60 000 euro(s) H.T. sur la durée globale de l'accord-cadre, conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. A titre indicatif, l'estimation de la part à commandes est de 10 000 euro(s) HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée estimée de 19 mois prenant effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la fin de l'exposition.

Il n'est pas reconductible.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : En application des dispositions de l'article 110-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une avance de trente pour cent (30%) du montant initial TTC de l'accord-cadre sera versée au prestataire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement. Son montant ne pourra être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

En application de l'article 111 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le remboursement de cette avance s'effectuera par précompte sur les sommes dues dès que le montant cumulé de(s) facture(s) présentée(s) par le titulaire dépassera 40 % (quarante pour cent) du montant HT de l'accord-cadre et doit être terminé lorsque le dit montant atteint 70 % (soixante-dix pour cent) du montant TTC de l'accord-cadre.

Il n'y a pas d'avance concernant la part à commandes.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

L'accord-cadre est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac. Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par l'établissement public du musée du quai Branly-Jacques Chirac.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans l'accord-cadre et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Critères de sélection des candidatures : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : Adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- Adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- Adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il

fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Valeur technique - les sous-critères sont indiqués à l'article 5 du règlement de la consultation (60 %)
- Prix (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 13 septembre 2017 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2017-MQB-00121-AC-00-00

Renseignements complémentaires : Les variantes sont autorisées pour les programmes de la part forfaitaire décrits en annexe 2 du CCP n°00121. Le candidat pourra présenter des variantes à condition qu'il s'agisse de propositions au moins aussi performantes que celles de l'accord-cadre. Le candidat pourra proposer des variantes à condition de répondre à l'offre de base.

Les variantes seront jugées en fonction des critères mentionnés à l'article 5 du règlement de la consultation.

Critères de sélection des offres :

Critère n°1: Valeur technique sous décomposée comme suit :

Sous critère 1 : composition et compétences de l'équipe dédiée au projet noté sur 30 points/60.

Sous critère 2 : méthodologie de gestion du projet noté sur 30 points/60.

Critère n°2 : Prix (noté sur 40 points) sous décomposé comme suit :

Sous-critère 1 : Prix de la part forfaitaire : noté sur 35/40

Sous-critère 2 : Prix de la part à commandes : noté sur 5/40

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse qu'il aura indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution de l'accord-cadre peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du code de justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'article 34-I du décret 2016-360 n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L551-15 du Code de justice administrative à compter de cette publication.

Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 juillet 2017

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être

obtenus : Service juridique et des achats , Musée du quai Branly Jacques Chirac, 222, rue de l'Université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 47, courriel : marches-publics@quaibrantly.fr

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date limite d'obtention : 13 septembre 2017 à 17 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des

recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 04, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3155301**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

Marchés Online Publication intégrale

